



## Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

### Suite donnée à la dix-neuvième session ordinaire

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), créée conformément au paragraphe 1 de l'article VI de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est un espace intergouvernemental de débat et de négociation sur des questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

La Commission, à sa 19<sup>e</sup> session ordinaire, qui s'est tenue du 17 au 21 juillet 2023, a adopté des recommandations et a invité les membres et les observateurs à contribuer aux travaux de la Commission, notamment en apportant des contributions portant spécifiquement sur la mise en œuvre des principaux résultats et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel de la Commission. Le Conseil de la FAO, à sa 174<sup>e</sup> session, a approuvé les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission<sup>1</sup>.

La présente lettre expose brièvement les résultats et les objectifs d'étape intersectoriels et sectoriels sur lesquels les membres et les observateurs ont été invités à formuler des observations ou à présenter des contributions, précise le type de contribution à apporter et indique les dates limites avant lesquelles les contributions doivent être mises à la disposition du secrétariat.

<sup>1</sup> [CL 174/REP](#), paragraphe 33.

## 1. VALIDATION DES POINTS FOCaux/COORDONNATEURS NATIONAUX

Les membres de la Commission traitent diverses questions ayant trait aux travaux de la Commission par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux (PFN)/coordonnateurs nationaux. Actuellement, il y a des PFN/coordonnateurs nationaux pour la Commission, la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, les ressources zoogénétiques, les ressources génétiques aquatiques, les ressources génétiques forestières et les ressources phylogénétiques. La liste des PFN/coordonnateurs nationaux actuels figure sur le site web de la Commission, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/cgrfa/overview/national-focal-point/fr>

Les membres sont invités à vérifier si la liste des PFN/coordonnateurs nationaux, telle qu'elle figure sur le site web de la Commission, est correcte et exhaustive et à la mettre à jour, si nécessaire.

**Action:** Validation de l'exactitude et de l'exhaustivité de la liste des PFN/coordonnateurs nationaux:

1. PFN de la Commission (contact: [CGRFA@fao.org](mailto:CGRFA@fao.org));
2. Coordonnateur national pour les ressources zoogénétiques (contact: [DAD-IS@fao.org](mailto:DAD-IS@fao.org));
3. PFN pour les ressources génétiques aquatiques (contact: [ITWG-AqGR@fao.org](mailto:ITWG-AqGR@fao.org));
4. PFN pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (contact: [CGRFA@fao.org](mailto:CGRFA@fao.org));
5. PFN pour les ressources génétiques forestières (contact: [FO-ITWG-FGR@fao.org](mailto:FO-ITWG-FGR@fao.org)); et
6. PFN pour les ressources phylogénétiques (contact: [WIEWS@fao.org](mailto:WIEWS@fao.org)).

**Date limite:** 30 avril 2024 et ultérieurement, si nécessaire  
**Destinataires:** Adresses électroniques indiquées ci-dessus

## 2. DÉSIGNATION DE POINTS FOCaux NATIONAUX POUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La Commission, à sa dernière session, a créé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture. Les membres de la Commission sont donc invités à désigner des PFN pour les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture

**Action:** Désignation des PFN pour les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture.  
**Date limite:** 30 avril 2024  
**Destinataires:** [CGRFA@fao.org](mailto:CGRFA@fao.org)

## 3. RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Commission, à sa dernière session, a examiné et simplifié un questionnaire facultatif sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le changement climatique, en vue de sa diffusion aux PFN de la Commission. Le questionnaire sera bientôt diffusé aux PFN de la Commission, qui sont encouragés à consulter les PFN/coordonnateurs nationaux sectoriels lorsqu'ils répondront au questionnaire. Le secrétariat prévoit d'élaborer une synthèse de toutes les réponses au questionnaire, que les groupes de travail techniques intergouvernementaux et la Commission examineront lors de leurs prochaines sessions.

**Action:** Les PFN de la Commission répondront au questionnaire sur les RGAA et le changement climatique une fois celui-ci publié.  
**Date limite:** 31 mai 2024

## 4. ACCES ET PARTAGE DES AVANTAGES

La Commission, à sa dernière session, a pris note du projet de questionnaire sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de RGAA et le partage des avantages et a demandé au secrétariat de le simplifier encore, de le parachever et d'élaborer, sur la base des réponses reçues et d'autres sources d'information disponibles, un rapport qui sera examiné par l'Équipe de spécialistes des questions

techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (l'Équipe de spécialistes). L'enquête sera mise en ligne sur le site web de la Commission ([www.fao.org/cgrfa/fr](http://www.fao.org/cgrfa/fr)).

**Action:** Les PFN (et les parties prenantes concernées) répondront au questionnaire sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de RGAA et le partage des avantages une fois celui-ci publié.

**Date limite:** 31 mai 2024

## 5. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE

La Commission, à sa dernière session, s'est penchée sur le rôle de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans la conservation et l'utilisation durable des RGAA. Elle a demandé au secrétariat d'inviter les membres à communiquer des informations au sujet des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages qui reposent sur l'information de séquençage numérique et des incidences réelles ou potentielles de ces mesures sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA, y compris pour ce qui est de leur échange, de leur accès et du partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation.

**Action:** Communication d'informations au sujet 1) des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages qui reposent sur l'information de séquençage numérique et 2) des incidences réelles ou potentielles de ces mesures sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA, y compris pour ce qui est de leur échange, de leur accès et du partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation.

**Date limite:** 30 juin 2024

**Destinataire:** [CGRFA@fao.org](mailto:CGRFA@fao.org)

## 6. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### a) *Observations concernant la version révisée du projet de troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

La Commission, à sa dernière session, a indiqué que la version révisée du projet de troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (la version révisée du projet de troisième rapport) serait mise à la disposition des membres au cours du premier semestre 2024 afin de recueillir de nouvelles observations, qui devront être communiquées dans un délai de 30 jours à partir de sa date de publication. La version révisée du projet de troisième rapport sera publiée sur le site web du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) (<https://www.fao.org/wiews/fr/>). Les PFN pour les ressources phytogénétiques en seront informés en temps voulu.

**Action:** Communication d'observations sur la version révisée du projet de troisième rapport.

**Date limite:** 30 jours à partir de la date de publication

**Destinataire:** [ITWG-PGRFA@fao.org](mailto:ITWG-PGRFA@fao.org)

### b) *Expérience acquise concernant l'utilisation des Directives volontaires*

Afin de donner suite à la recommandation de la Commission, la FAO prévoit de compiler l'expérience acquise concernant l'utilisation des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*<sup>2</sup> et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*<sup>3</sup>, l'objectif étant de les améliorer et de les rendre plus pertinentes, le cas échéant.

Elle a également recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation que les activités portant sur la conservation *in situ* des RPGAA sauvages et sur la gestion à l'exploitation des variétés locales et des variétés des agriculteurs fassent l'objet de sections distinctes dans les futurs rapports de la Commission.

---

<sup>2</sup> FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome. <https://www.fao.org/3/I7788FR/i7788fr.pdf>.

<sup>3</sup> FAO. 2019. *Directives d'application volontaires pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA5601FR>.

**Action:** Communication de l'expérience acquise concernant l'utilisation des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments* et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*.

**Date limite:** 31 août 2024

**Destinataires:** ITWG-PGRFA@fao.org

## 7. RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES

La Commission a recommandé que la FAO élabore une version révisée du projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (la version révisée du projet de deuxième rapport) d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2023, afin que les membres et observateurs communiquent leurs observations le 30 novembre 2024 au plus tard. L'élaboration de la version révisée du projet de deuxième rapport a été retardée pour des raisons techniques. Il est à présent prévu que la version révisée du projet de deuxième rapport soit publiée d'ici au 31 mars 2024. Les observations pourront être communiquées dans un délai de 60 jours à partir de sa date de publication. La version révisée du projet de deuxième rapport sera mise en ligne sur le site web de la Commission ([www.fao.org/cgrfa/fr](http://www.fao.org/cgrfa/fr)).

**Action:** Communication d'observations sur la version révisée du projet de deuxième rapport

**Date limite:** 60 jours à partir de la date de publication

**Contact:** FO-ITWG-FGR@fao.org

## 8. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

À sa dernière session, la Commission a invité les pays à commencer à recueillir des informations et des données en vue de remplir le questionnaire relatif au rapport de pays, qui étayera le troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Parallèlement, le questionnaire a été diffusé aux coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques, qui ont été invités à le remplir d'ici au 30 juin 2024.

**Action:** Réponse au questionnaire en ligne

**Date limite:** 30 juin 2024

**Contact:** SOW-AnGR@fao.org

## 9. RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

La Commission, à sa dernière session, a recommandé que la FAO organise des consultations supplémentaires au sujet du projet d'indicateurs et de calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture. Une proposition d'indicateurs et de calendrier mise à jour sera diffusée aux PFN chargés des ressources génétique aquatiques afin qu'ils fassent part de leurs observations bien avant la prochaine session du Groupe de travail sur les ressources génétiques aquatiques.

**Action:** Communication des observations des PFN chargés des ressources génétiques aquatiques concernant le projet d'indicateurs et de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

**Date limite:** 30 juin 2024

**Contact:** ITWG-AqGR@fao.org

## 10. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Les membres de la Commission ont remercié les donateurs qui ont contribué à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et à la mise en œuvre des instruments de la Commission par les pays<sup>4</sup>.

En outre, la Commission a souligné qu'un appui était nécessaire, y compris des fonds extrabudgétaires, afin de faciliter:

- i) la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, des plans d'action mondiaux, ainsi que du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des stratégies de financement s'y rapportant; et
- ii) l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques et des législations semencières nationales à l'aide du *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*<sup>5</sup> mis au point par la Commission.

En outre, les membres et les mécanismes, fonds et organes internationaux compétents sont invités à accorder immédiatement le degré de priorité et l'attention qu'il convient à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues pour l'élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

---

<sup>4</sup> CGRFA-17/19/Report, paragraphe 100.

<sup>5</sup> FAO. 2015. *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*. Rome.  
<https://www.fao.org/3/i4916f/i4916f.pdf>